

Département
Haute-LoireE X T R A I T
**du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon**

Séance du 14 février 2024

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2024	Conseillers en exercice : 33
Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :	Présents ou représentés : 26
Délibération n°: 202402-02	Pouvoirs : 4
	Excusés : 7

Objet : Participation financière des EPCI aux frais d'animation pour l'année 2024

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 février 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte – BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel - PALHIÈRE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène** : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon** : DURIEUX Pierre – SOUVIGNET Bernard **Communauté de Communes du Haut-Lignon** : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert **Communauté de Communes des Sucs** : ABRIAL Jean-Claude – LIOGIER Pierre – PEROTTI Pascal **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal** : SABATIER Jean-Pierre **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : MONTAGNON Jean-Philippe **Communauté de Communes Cayres Pradelles** : CATHONNET Philippe – GIBERT Pierre **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche** : VALETTE Charles – BRUN Claude **Communauté de Communes des Monts du Pilat** : / **Communauté de Communes Ambert Livarfois Forez** : SAVINEL Jean **Loire Forez Agglomération** : / **Communauté de Communes Val'Éyrieux** : ROCHE Françoise

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : FAURE Cyril (pouvoir donné à MONTAGNON Jean-Philippe) - FAVIER Christiane (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul) – MONCHER Jean-Pierre (pouvoir donné à PALHIÈRE Jean-Louis)
Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIÈRE

Les participations financières des EPCI au coût de l'animation des opérations contractuelles seront basées sur les restes à charges des salaires bruts plus charges des agents occupant la fonction de chargés de missions, déduction faite des aides financières notifiées et proratisées aux surfaces de chaque EPCI sur le périmètre d'une opération contractuelle.

Si, en cours d'année, l'EPAGE a pu bénéficier de financements supplémentaires sur les postes, ils seront déduits lors de la demande de solde.

Coût total des frais d'animation pour l'année 2024 :

	Salaire brut + charges	Nombre d'ETP
CVB Devès – Mézenc – Gerbier	36 000,00 €	0,8
CT Loire et Affluents vellaves	116 400,00 €	2,66
CT Loire Montagnes	73 000,00 €	1,6
SAGE Lignon du Velay	47 600,00 €	1
CT Lignon du Velay	74 900,00 €	1,8
TOTAL	347 900 €	7,86

Modalités de sollicitation des EPCI :

Les titres de recette seront émis, pour 50 % du montant prévisionnel, dès que la présente délibération sera exécutoire. Le solde sera demandé en fin d'année 2023 (novembre/décembre) en fonction des dépenses réellement réalisées et des aides financières réellement notifiées.

Détail par EPCI :

CC des Monts du Pilat	
Contrats	Participation 2024
CT Loire et Affluents vellaves	2 765,71 €
SAGE Lignon du Velay	339,86 €
CT Lignon du Velay	891,31 €
TOTAL	3 996,88 €

CA Loire Forez Agglomération	
Contrats	Participation 2024
CT Loire et Affluents vellaves	4 730,08 €
TOTAL	4 730,08 €

Haut Pays du Velay Communauté

Contrats	Participation 2024
CT Loire et Affluents vellaves	545,35 €
SAGE Lignon du Velay	4 074,08 €
CT Lignon du Velay	10 684,49 €
TOTAL	15 303,92 €

CC des Sucs

Contrats	Participation 2024
CT Loire et Affluents vellaves	4 947,11 €
SAGE Lignon du Velay	3 097,33 €
CT Lignon du Velay	8 122,91 €
TOTAL	16 167,35 €

CC de la Montagne d'Ardèche

Contrats	Participation 2024
CVB Devès – Mézenc – Gerbier	3 272,31 €
CT Loire Montagnes	0,00 €
TOTAL	3 272,31 €

CC Mézenc-Loire-Meygal

Contrats	Participation 2024
CVB Devès – Mézenc – Gerbier	2 190,92 €
CT Loire et Affluents vellaves	2 109,06 €
SAGE Lignon du Velay	1 569,37 €
CT Lignon du Velay	4 115,76 €
CT Loire Montagnes	0,00 €
TOTAL	9 985,11 €

CC du Haut Lignon	
Contrats	Participation 2024
SAGE Lignon du Velay	4 244,02 €
CT Lignon du Velay	11 130,14 €
TOTAL	15 374,16 €

CA du Puy-en-Velay	
Contrats	Participation 2024
CVB Devès – Mézenc – Gerbier	3 188,88 €
CT Loire et Affluents vellaves	19 398,89 €
CT Loire Montagnes	0,00 €
TOTAL	22 587,77 €

CC Marches du Velay-Rochebaron	
Contrats	Participation 2024
CT Loire et Affluents vellaves	11 029,43 €
SAGE Lignon du Velay	955,33 €
CT Lignon du Velay	2 505,41 €
TOTAL	14 490,17 €

CC des Pays de Cayres et de Pradelles	
Contrats	Participation 2024
CVB Devès – Mézenc – Gerbier	1 775,89 €
CT Loire Montagnes	0,00 €
TOTAL	1 775,89 €

CC Loire et Semène	
Contrats	Participation 2024
CT Loire et Affluents vellaves	2 331,65 €
TOTAL	2 331,65 €

CC Ambert Livradois Forez

Contrats	Participation 2024
CT Loire et Affluents vellaves	7 790,72 €
TOTAL	7 790,72 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- APPROUVE les participations aux frais d'animation pour l'année 2024 ;

- AUTORISE le Président à solliciter les EPCI sur la base de 50 % du montant prévisionnel une fois la présente délibération exécutoire et demander le solde en fin d'année 2024, en fonction des dépenses réellement réalisées et des aides réellement notifiées.

Fait le 14 février 2024 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance

Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Louis PALHIÈRE

Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État